

DEMANDES D'ACTES D'ETAT CIVIL

Où demander : Mairie du lieu de l'acte

3 types d'actes :

- Copie intégrale de l'acte (registre) avec filiation
- Extrait d'acte avec filiation
- Extrait d'acte sans filiation

Type d'acte	Demandeur	Documents à présenter	
Copie intégrale d'acte de naissance	La personne concernée par l'acte, l'époux(se) le partenaire de pacs, un ascendant ou descendant, professionnel autorisé par la loi.	La carte d'identité du demandeur, le justificatif de la filiation avec la personne qui demande l'acte (livret de famille). Que dans le sens horizontal.	Cas particuliers : Délivrance possible à toutes autres personnes si l'acte date de plus de 75 ans, 100 si la personne est mineure. Et 25 ans si la personne est décédée.
Extrait d'acte de naissance avec filiation	La personne concernée par l'acte, l'époux(se) le partenaire de pacs, un ascendant ou descendant, professionnel autorisé par la loi.	La carte d'identité du demandeur, le justificatif de la filiation avec la personne qui demande l'acte (livret de famille). Que dans le sens horizontal.	Cas particuliers : Délivrance possible à toutes autres personnes si l'acte date de plus de 75 ans, 100 si la personne est mineure. Et 25 ans si la personne est décédée.
Extrait d'acte de naissance sans filiation	Toute personne	Aucun	
Copie intégrale d'acte de mariage	La personne concernée par l'acte, l'époux(se) le partenaire de pacs, un ascendant ou descendant, professionnel autorisé par la loi.	La carte d'identité du demandeur, le justificatif de la filiation avec la personne qui demande l'acte (livret de famille). Que dans le sens horizontal.	Cas particuliers : Délivrance possible à toutes autres personnes si l'acte date de plus de 75 ans, 100 si la personne est mineure. Et 25 ans si la personne est décédée.
Extrait d'acte de mariage sans filiation	Toute personne	Aucun	
Extrait d'acte de mariage avec filiation	La personne concernée par l'acte, l'époux(se) le partenaire de pacs, un ascendant ou descendant, professionnel autorisé par la loi.	La carte d'identité du demandeur, le justificatif de la filiation avec la personne qui demande l'acte (livret de famille). Que dans le sens horizontal.	Cas particuliers : Délivrance possible à toutes autres personnes si l'acte date de plus de 75 ans, 100 si la personne est mineure. Et 25 ans si la personne est décédée.
Copie intégrale de l'acte de décès	Toute personne	Aucun	Aucun
Extrait d'acte de décès avec filiation			
Extrait d'acte de décès sans filiation			